



Service des Sports

FB/CG/CL N°26-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que le panier de basket
situé au gymnase des Petits Marais est
actuellement en maintenance et ne peut être
utilisé en toute sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1

Le panier de basket situé au gymnase des Petits Marais est déclaré hors service et interdit d'utilisation jusqu'à la fin des opérations de maintenance. Le gymnase ne sera donc pas utilisable le jour suivant : samedi 2 mai 2026.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le 30/04/2026

Cyrille GUILBERT
Adjoint au Maire
Chargé des sports
et des manifestations sportives